

air si, et encore, qu'après ce temps, je ne pourrais marcher sans l'aide de béquilles ; mais je ne pouvais me faire à l'idée que je resterais si longtemps infirme. Ce qui me désolait le plus, c'était de ne pouvoir aller à la messe. Je me recommandai donc à la bonne sainte Anne, et je la suppliai de me guérir pour pouvoir au moins aller à la messe. Un dimanche après-midi, après avoir prié sainte Anne avec plus d'instances que jamais, je sentis tout-à-coup disparaître la douleur de ma jambe ; Je me levai sur-le-champ ; je pouvais marcher sans difficulté ; je parcourais la maison, montant et descendant les escaliers, sans en éprouver de fatigue. J'étais parfaitement guérie. Le lendemain, je me rendais à l'église, et j'ai pu ensuite vaquer à mes occupations du ménage comme auparavant. Merci à ma bonne mère sainte Anne, que je prierai toujours avec reconnaissance et amour.—Mme A. H.

QUÉBEC.—Veuillez permettre à un de vos nombreux abonnés de publier sa vive reconnaissance envers la bonne sainte Anne. Je dois, en effet, à cette grande Sainte la guérison de ma femme, qui, après avoir vénéré la sainte relique, a pris un mieux sensible et est maintenant parfaitement bien.

P. GINGRAS.

— 000 —

FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

Entorse guérie. *Dlle C. B., Islet.*—Rhume et bronchite guéris. Deux excroissances charnues disparues. *I. V., St-Henri, Lévis.*—Succès dans un examen. *Dlle V. P., St-Marcel.*—Guérison de tumeur. *Dme P. B., St-Samuel.*—Guérison d'éruption. *Dme S., St-Léonard.*—Mal de reins guéri. *Dme A. D., Lawrence, Mass.*—Guérison d'une jeune personne. *Dme J. P., Bedford.*—Faveurs obtenues. *I. A., P. Québec.*—Rhume guéri et faveurs temporelles et spirituelles reçues. *Dme M. E. W., Hadlow, Lévis.*

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumetton entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.